

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 septembre 2023: «Lutte contre le deal autour de l'école de Pâquis-Centre».

26 février 2024

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance du 5 septembre 2023. Elle a été traitée les 9 et 16 octobre et le 18 décembre 2023 sous la présidence de M. Didier Lyon. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Nora de Riedmatten et Maude Jaunin, que la rapporteuse remercie pour la précision des notes et la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 9 octobre 2023

Audition de M^{me} Francesca Olivetti, présidente de SGS – Solidarité Pâquis, accompagnée de M^{me} Mélanie Freguin, collègue de M^{me} Olivetti (en remplacement de M. Dominique Hiestand), toutes deux pétitionnaires

M^{me} Olivetti explique qu'ils ont lancé la pétition en raison de différentes tentatives de dialogue, n'ayant pas abouti, mais que le problème majeur a consisté dans le changement de leur autorisation quant à l'utilisation de l'espace public. Elle indique que l'association fait du travail social de rue et des diagnostics de terrain et que, en fonction des lieux, des circonstances et du type de problématique, des actions différentes sont menées. Elle affirme qu'en avril 2021 le problème du crack existait déjà, mais que le produit n'était pas autant présent qu'à l'heure actuelle dans la rue. Elle ajoute que l'association avait déjà lutté dans les alentours du temple des Pâquis contre une personne qui vendait des produits préparés. Ensuite, la scène de vente et de consommation s'est transférée près du carrefour, à proximité de l'école des Pâquis. Avant, ces problèmes étaient surtout à la rue de Zurich.

Le travail réalisé par l'association est de l'occupation positive des lieux, stratégie très répandue. L'association a demandé une autorisation pour déplier son stand au carrefour entre les rues de Berne et du Môle, afin d'avoir une vision à 180 degrés sur tous les préaux et sur ce qui était préoccupant autour de l'école.

A cette époque, il y avait des dealers qui vendaient de la poudre, puis trois ou quatre nouveaux dealers ont commencé à amener le crack. Le travail de l'association est de type social et ils abordent les vendeurs par le dialogue. Ils essaient d'établir une sorte de charte pour que la cohabitation soit possible et de rendre la situation la moins nuisible. Par exemple, ils avaient fait plusieurs activités et avaient réussi à les faire reculer vers la rue Royaume, dans l'attente que d'autres solutions s'appliquent.

En été 2022, leur autorisation a été suspendue en vingt-quatre heures avec exécution immédiate, annoncée la veille. L'autorisation a été déplacée d'une cinquantaine de mètres et rend impossible leur visibilité sur le carrefour où ils sont censés agir. A l'heure actuelle, une quarantaine de vendeurs se trouvent au carrefour pendant la journée, moment où la situation est plus grave. Elle se demande si la décision de les déplacer a été prise en raison de la pression des médias et d'une partie de la population qui ne connaît pas le travail de rue. Elle souligne le fait que la situation a empiré au carrefour. Les dealers se mettent contre la barrière du préau et ne se déplacent pas. Le type de vente de substance est réalisé par ethnie. Les Sénégalais vendent du crack et les autres populations se limitent à la poudre. Une dame sénégalaise vend de la nourriture et se pose après la sortie d'école. Elle constitue un élément de rassemblement devant l'école, ce qui leur avait été reproché. Leur association avait été accusée de ramener les populations qui vendent la drogue, alors que leur but était l'opposé. La population perçoit qu'il y a de plus en plus un sens d'impunité. D'autres pétitions afin de prendre en charge le problème ont également été lancées. Elle termine en indiquant que leur demande consiste à retourner où leur travail et leur expertise sont estimés opportuns.

Questions des commissaires

Un commissaire remercie les auditionnées. Il souhaite savoir quel département de la Ville de Genève a ordonné la fin de leur présence sur le terrain au niveau du carrefour entre la rue de Berne et la rue du Môle.

M^{me} Olivetti répond qu'ils ont reçu la notification de changement d'autorisation par le Service de l'espace public (SEP), qui est un service de la Ville de Genève. Ensuite, ils ont tenté de discuter avec les collaborateurs de M^{me} Barbey-Chappuis et de M^{me} Chavan. Ils ont demandé que M^{me} Camp soit présente. Ils ont demandé à être reçus auprès du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), mais cela n'a pas eu lieu.

Le commissaire demande quels liens ils ont avec les autres acteurs sociaux et les associations dans le quartier, par rapport à leurs activités.

M^{me} Olivetti répond que leur association fait partie du collectif Bien vivre aux Pâquis, mais qu'ils n'y participent plus en raison de leur cahier des charges

bien conséquent. Ils ont des interactions avec de nombreux partenaires locaux. Ils font partie du Stamm, qui est une réunion, mettant ensemble les acteurs de l'aide d'urgence institutionnelle, des associations et l'Armée du salut. Sur le terrain, ils collaborent avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et avec Première ligne. Ils ont par ailleurs fourni la cartographie cantonale liée aux consommations habituelles pour l'étude que M. Poggia avait demandée à Addiction Suisse. Ils collaborent avec Santé Genève.

Une commissaire remercie les auditionnées. Elle indique qu'une pétition avait été lancée par des parents d'élèves afin de dresser une sorte de cordon sanitaire autour de l'école et qu'elle avait été acceptée à l'unanimité au sein de la commission. Dans l'hypothèse où ils se réinstalleraient à l'intersection entre les rues du Môle et de Berne, elle souhaite savoir comment ils verraient la cohabitation avec l'école et ce qui les différencierait de la dame sénégalaise qui distribue de la nourriture comme ils font. Elle demande si le fait qu'ils soient dans la zone en question n'est pas paradoxal.

M^{me} Olivetti répond que les résultats de leurs actions sont visibles. Elle indique qu'à l'époque il y avait une énorme pression policière sur les Grottes avec des descentes de consommateurs dans les Pâquis. Les tournées de l'association venaient en aide à la population et protégeaient les enfants, car elles étaient surtout réalisées aux horaires de récréation ou de sortie d'école. Ils estiment qu'à la différence de la dame sénégalaise leur métier est instauré depuis une dizaine d'années. Elle affirme que dans la lutte contre la drogue ils ont quatre piliers, dont trois correspondent à l'aide sociale. Elle indique que la prise en charge de la situation de la drogue est en train de changer. Elle rappelle la motion M 2877 déposée par une députée des Verts demandant une redynamisation des piliers, au sein de laquelle il est question de la prise en charge spécifique des consommateurs d'un point de vue social. Ensuite, elle affirme qu'avant le retrait de leur autorisation ils avaient été au centre d'une médiation, au sujet de laquelle ils avaient informé les forces de l'ordre. Il s'agissait d'un conflit ethnique de territoire entre les Guinéens et les Sénégalais. Les Guinéens les avaient interpellés, car ils étaient sur le territoire depuis de très nombreuses années. Grâce au travail de leur association, ils avaient établi des règles consistant à dire que les vendeurs devaient partir lorsque les enfants sortaient des cours. Les Guinéens avaient envoyé une délégation afin de rencontrer les membres de l'association et avaient cherché à résoudre le problème de crack. La police cantonale avait notamment été informée. Maintenant que l'association n'est plus sur le terrain, de grosses bagarres en raison de conflits entre Guinéens et Sénégalais ont lieu pour les mêmes raisons, avec des coups de chaînes et de couteaux. Les interactions deviennent de plus en plus fréquentes entre les dealers sénégalais et les jeunes sur les lieux. Les jeunes attaquent les Guinéens et leurs clients sur ordre des Sénégalais. L'association fournit des repas, car il n'y en a pas assez pour les personnes précaires sur la rive droite. Le fait

de distribuer un repas permet d'établir un lien, car c'est une manière conviviale d'aborder la liaison dans la dissuasion et dans la répression.

M^{me} Freguin affirme que le cordon sanitaire et la présence de l'association sont complémentaires. Le travail de rue est un complément par rapport à la pétition des parents des élèves.

La commissaire affirme que le plan crack est sorti la semaine dernière pour répondre aux interrogations. Selon ce plan, plein d'actions sont mises en place comme les maraudes. Une augmentation significative de l'investissement des autorités dans ce moyen d'action permet de rencontrer les consommateurs et de faire ce travail social avec l'accompagnement du service psychiatrique des HUG. Elle précise que le plan crack n'est pas encore en place, car il doit être approuvé par le Grand Conseil. S'il devait être approuvé, elle souhaite savoir comment ils verraient la complémentarité de leur action.

M^{me} Olivetti répond qu'ils sont prêts à rencontrer la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Ils avaient rencontré M. Poggia. Actuellement, ils attendent que M^{me} Kast leur communique quand ils la rencontreront fin octobre. Selon eux, il s'agit de stratégies à mettre en place à différents niveaux et avec divers acteurs. Par exemple, ils ont eu une assez longue collaboration avec le Quai 9 et faisaient du travail de terrain à ce niveau, vu qu'il s'agit de la même clientèle. Ils réalisent des maraudes depuis une vingtaine d'années et souhaitent construire un lien avec toute la population. Elle indique qu'il y a une vingtaine d'années la rue était la marge, alors que maintenant c'est une enclave de la société. Ils préparent une étude concernant la rue et ses problématiques, qui sera prochainement soumise aux acteurs concernés. Ils souhaitent recevoir des financements afin d'être soutenus dans leurs projets. Elle insiste sur le fait que les maraudes doivent prendre en compte les acteurs locaux qui travaillent sur le terrain.

La commissaire indique que l'application des maraudes sera mise en place par le Quai 9 et pense qu'ils devraient être consultés en raison de leur collaboration.

M^{me} Olivetti affirme qu'une opération de quartier a été réalisée la nuit précédente par le Quai 9. Des correspondants de nuit étaient sur le terrain de 18 h à 2 h dans les quartiers de Saint-Gervais, des Grottes et des Pâquis. Par contre, ils n'ont pas eu l'occasion de les rencontrer.

La commissaire demande pourquoi ils souhaitent d'abord rencontrer M^{me} Kast, qui s'occupe de la sécurité, et pas M. Maudet, qui traite de la santé.

M^{me} Olivetti répond qu'ils ont soumis une invitation aux deux magistrats, mais qu'ils ont décliné la proposition de M. Maudet, qui leur proposait une rencontre lors d'une de ses permanences politiques dans l'arrière-boutique de Pâquis Market. Ils ont considéré une telle proposition non adéquate pour une discussion.

Par ailleurs, elle ajoute qu'ils ne partagent pas les mêmes principes de transparence de gestion de magasin.

Une commissaire remercie les auditionnées. Elle demande si elles sont assistantes sociales de métier.

M^{me} Olivetti répond qu'elle n'a pas pu finir le bac et qu'elle vient d'un contexte socio-économique défavorisé. Elle se sent unie aux migrants et aux personnes dans la précarité ou qui ont une difficulté à s'intégrer. Ses origines lui ont permis de mieux comprendre leurs problématiques. Elle indique que les membres de l'association viennent du terrain et qu'il faudrait exploiter leur expertise afin de gérer la situation.

La commissaire demande si M^{me} Olivetti habite aux Pâquis.

M^{me} Olivetti répond qu'elle habite à Sécheron, mais que sa fille va à l'école des Pâquis.

La commissaire souhaite savoir si l'association date de juin 2022.

M^{me} Olivetti répond que la nouvelle association oui, mais qu'elle porte l'acronyme de l'ancienne. Leur but était de mener une action essayant de stopper le voyage de la mort et d'aider les migrants. Vu que le nom de leur première association – Swiss Gambia Solidarity – les ramenait souvent aux questions en lien avec l'humanitaire et non avec le social, ils ont créé une deuxième association en 2022 en guise de département local. Officiellement, la deuxième association a débuté en juin 2017, mais avant cela elle a fait un stage à l'espace solidaire des Pâquis et travaille dans la rue depuis 2014.

La commissaire demande combien de signatures ont été récoltées avec la pétition.

M^{me} Olivetti répond qu'il lui semble qu'il y a eu 380 signatures. Elle pense que la mauvaise information a été transmise. Actuellement, ils essaient de trouver un dialogue afin de trouver une solution rapide et efficace.

La commissaire souhaite savoir si la Ville de Genève leur a interdit de s'installer dans la rue et s'ils continuent leur occupation positive.

M^{me} Olivetti répond que l'autorisation leur a été accordée pour la rue du Môle 19. Elle indique que leur présence était soi-disant nuisible pour les enfants, alors que le préau se trouvait à 25 m de distance par rapport à eux. Maintenant, ils ont été déplacés où se trouve le passage des cantines scolaires et ont 6 m de distance par rapport au préau. Ils ont aussi une autorisation pour l'autre côté où il y a la rue de Zurich. Le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) leur a notamment fourni une clé afin de se brancher sur le cadre électrique, en raison de leur proximité avec le préau. Actuellement, ils

se trouvent entre des poubelles et des toilettes rouges et ils n'ont plus du tout de vision. Le problème leur a échappé des mains et les dealers sont plus nombreux qu'à l'époque. Elle indique que lors d'une interview réalisée par le *20 Minutes* un dealer avait demandé à ne pas être filmé. Des actions de police sont réalisées ponctuellement, mais le temps de repérer les policiers, les gens se dispersent. Elle affirme que la scène se déplace souvent vers la crèche de Chateaubriand, mais que c'est un endroit avec moins de passage où le problème risquerait de prendre des proportions plus inquiétantes.

La commissaire demande si l'association a installé une tente à la place de la Navigation.

M^{me} Olivetti répond qu'ils avaient trois lieux cibles et que la place de la Navigation en faisait partie. Elle indique qu'ils y font plein d'incursions régulières.

Une commissaire remercie les auditionnées. Elle souhaite savoir quelles sont les actions menées lors de l'occupation positive des lieux.

M^{me} Olivetti répond qu'ils ont normalement cinq axes de travail. Parmi ceux-ci se trouvent la vie sociale administrative et la distribution de repas, ainsi que de colis alimentaires et de matériel de réduction des risques. Elle indique qu'un problème collatéral à la consommation chronique des substances est la prostitution occasionnelle, qui n'est pas toujours protégée et qui se consomme même dans la rue aux alentours de l'école. Ils réalisent donc une distribution de préservatifs et d'habits de survie pendant la période hivernale. Ensuite, ils font des tournées lors desquelles ils peuvent avoir différentes actions comme des médiations, le maintien des liens, en recueillant les besoins et le ressenti de la population aux Pâquis. Ils ont conclu des contrats de réinsertion avec l'Hospice général afin de recueillir des personnes. Ils ont le contact avec les gens de la rue et tentent de leur enseigner d'avoir un engagement à sociabiliser et de respecter les règles de vie. Ainsi, grâce à un moyen ludique, ils arrivent à mettre en liaison des populations qui normalement s'évitent et ne sont pas forcément à bannir du quartier. Ils agissent parfois sur le modèle de ce que la commissaire a fait comme travail d'occupation positive aux Grottes.

La commissaire demande s'ils n'ont pas pu maintenir leur stand au croisement entre la rue de Berne et la rue du Môle pendant un an.

M^{me} Olivetti répond qu'ils ont continué à faire du travail sur le terrain à la rue du Môle pendant un moment, mais qu'il n'y avait plus la tente, qui marque psychologiquement. La tente a pu être placée ailleurs, mais d'autres problématiques et d'autres populations s'y trouvent. Par exemple, à la place de la Navigation, les problèmes concernent plutôt les SDF avec de la consommation d'alcool ou des bagarres. Ils ont aussi constaté qu'une bonne partie des Roms a commencé à prendre du crack.

Le président demande si les Roms consomment ou s'ils vendent du crack.

M^{me} Olivetti répond que les Roms en consomment. Elle explique qu'au début il avait été déclaré que le crack ne toucherait jamais la jeunesse, alors que la situation n'est pas ainsi. Il y a une sorte de méconnaissance comparable à celle des débuts du sida. Les consommateurs de crack du Quai 9 ne correspondent qu'à la pointe de l'iceberg des consommateurs. Les consommateurs sont des milliers à Genève. Il y a aussi de nombreuses crack houses. Une a récemment été fermée dans le quartier des Pâquis, alors qu'elle était ouverte depuis quatre ans. Jusqu'à 200 personnes la fréquentaient à longueur de journée, car elle avait une ouverture beaucoup plus importante que le Quai 9. Des plaintes des autres habitants de l'immeuble avaient eu lieu. L'association avait réalisé de nombreuses interventions dans cette crack house afin d'y amener de la nourriture et des préservatifs. Le problème du crack a une ampleur qui touche tout type de population.

Une commissaire rappelle le phénomène du crack des années 1980. Elle demande si le crack transformé est cuisiné sur place ou s'il est acheminé par la suite.

M^{me} Olivetti répond qu'il existe différentes filières. Dans la crack house des Pâquis, la cuisine avait lieu la journée et la nuit. Soit la personne venait acheter et consommait sur place, soit le maître de cérémonie s'occupait de vendre et préparer le produit pour ses clients. Le 99% des consommateurs est constitué de poly-toxicomanes assez graves. Le crack est souvent associé avec des benzodiazépines et des opioïdes. La cuisine est réalisée par le consommateur ou celui qui a le produit au sein des crack houses. Au sein de l'association, ils ont établi une pyramide hiérarchique dans l'étude au sujet des rôles des crack houses.

Le président demande si le document pourra leur être envoyé.

M^{me} Olivetti répond que l'étude traite de la rue et des consommations qui y ont lieu et qu'ils pourront la leur envoyer une fois qu'elle sera terminée.

Une commissaire souhaite savoir comment sont financées leurs actions.

Une commissaire demande combien de bénévoles participent à leurs actions.

M^{me} Olivetti répond que quatre personnes y travaillent à titre fixe, alors qu'une personne y participe à titre variable. Elle ajoute que l'équipe de bénévoles varie. Ils essaient d'impliquer les bénéficiaires dans les prestations qui leur sont destinées.

La commissaire souhaite savoir comment est opéré le choix des bénévoles.

M^{me} Olivetti répond que des contrats sont conclus avec l'Hospice général, mais que cette situation ne garantit pas une assiduité. Parmi les bénévoles, il y a des jeunes du cycle d'orientation ou de première année d'ECG. Elle ajoute que quelques voisins participent aussi aux actions.

Discussions

Le président demande quelle suite souhaite donner les commissaires à la pétition P-496. Il rappelle que le 16 octobre 2023 M^{me} Kast et M^{me} Bonfanti sont auditionnées au sujet de la pétition P-490. Il suggère de les auditionner aussi au sujet de cette pétition et d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la semaine prochaine.

Une commissaire est intéressée par ce que M^{me} Kast pourrait affirmer au sujet de l'action de SGS. Elle pense qu'il faudrait voir si le travail réalisé par l'association est compatible avec les autres acteurs sur le terrain et ce qui est décidé par les autorités. Elle s'est sentie mal à l'aise quant à la demande de fonds, car cela concerne plutôt la commission des sports. Elle aimerait par ailleurs proposer l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis au sujet du stand de l'association.

Le commissaire propose d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis ou M^{me} Kitsos afin de savoir pourquoi il y a eu l'éloignement du stand.

Une commissaire ne fait pas de proposition d'audition, mais affirme être interpellée par le fait que les Pâquis sont normalement bien organisés au niveau associatif. Elle aimerait savoir pourquoi ils ne collaborent plus avec le collectif Bien vivre aux Pâquis. Ensuite, elle s'interroge quant au fait qu'elle prenne des bénévoles très jeunes. Elle se pose la question de leur formation.

Un commissaire pense également qu'il est important d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis et ses services.

La proposition d'ajouter l'audition de M^{me} Kast et de M^{me} Bonfanti au sujet de la pétition P-496 à l'ordre du jour de la séance du 16 octobre 2023 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La proposition d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis et ses services est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 16 octobre 2023

Audition de M^{me} Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat en charge du Département des institutions et du numérique (DIN), accompagnée de M^{me} Monica Bonfanti, commandante de la police cantonale

Questions des commissaires

Une commissaire fait part des remarques des pétitionnaires, auditionnées la semaine dernière. L'intervention de la police municipale et cantonale en été 2022 a porté ses fruits, mais de nouveaux consommateurs et consommatrices de crack et de cocaïne sont apparus. La tente de l'association dressée à la rue du Môle,

déplacée par la Ville de Genève, n’a plus d’effet. Mentionnant les six millions de francs débloqués récemment à cet effet, elle s’interroge sur les solutions envisagées pour enrayer le deal dans le quartier des Pâquis.

M^{me} Kast précise que les six millions de francs ne sont pas encore débloqués, le Grand Conseil devant se prononcer sur le budget. Quant à l’emplacement de la tente, elle ne relève pas de sa compétence. D’après ses informations, le déplacement de la tente fait suite aux attroupements trop importants créés par le stand aux alentours de l’école, ce qui est paradoxal pour une pétition visant initialement à les diminuer.

Pour exposer la problématique liée à la lutte contre le trafic et la consommation de crack sur la voie publique, M^{me} Bonfanti contextualise. Le crack est arrivé de façon massive à Genève en été 2021. Le même phénomène a été relevé dans d’autres villes européennes. La difficulté réside dans le fait que plusieurs solutions trouvées à l’époque ne fonctionnent plus aujourd’hui. Le milieu est extrêmement hostile aux actions policières, et les interventions impliquent régulièrement l’utilisation de moyens de contrainte envers des consommateurs et consommatrices ou des dealers et dealers disposant souvent d’armes blanches et de teasers.

L’objectif premier est d’assurer une présence visible et répressive sur le terrain, en vue de décourager la consommation de crack sur la voie publique, et, plus largement, de diminuer l’attractivité de Genève pour le trafic de crack. Une façon de travailler est l’intervention en flagrant délit, soit l’intervention durant la transaction. Or, aujourd’hui, la transaction ne s’effectue plus en mains propres, mais les doses sont échangées contre des trotinettes, des vélos ou des faveurs sexuelles. Le prix de la galette de crack s’élève à 10 francs. Certain-e-s consommateurs et consommatrices de crack ayant constamment besoin de doses en achètent parfois la moitié ou le quart, pour un prix de 3 ou 4 francs. Les dealers et dealers ayant confiance en leur clientèle, il n’est pas rare que le paiement soit différé, ce qui implique que la police appréhende des individus ne portant aucune drogue sur eux, et une somme d’argent moindre.

Une autre difficulté provient du fait que les dealers et dealers ont tendance à transporter leur marchandise dans la bouche, et à l’avaler à la vue de la police, un dealer ayant déjà avalé vingt boulettes de crack. L’intervention de la police ne permet ainsi de saisir aucune marchandise. Les policiers et policières finissent par arrêter constamment les mêmes dealers et dealers, qui ne portent quasiment rien sur eux ou elles, et qui connaissent désormais leur identité. La plupart des dealers et dealers sont d’origine sénégalaise et viennent de France voisine ou de Paris. Les bases de la production et de stockage de crack sont de ce fait situées en France. Bien que les autorités suisses collaborent avec les autorités françaises, cette distance rend le travail plus difficile.

Le déblocage de fonds vise ainsi à recruter des effectifs supplémentaires, afin de dédier plus de personnel à la lutte contre le trafic, de ne pas exposer les mêmes membres de la police aux mêmes problématiques et aux mêmes individus, ce qui est inefficace et rend chaque arrestation plus complexe. Concernant les interventions dans les appartements, ils sont souvent dans un tel état que les chiens n’y sont plus engagés, pour leur propre sécurité. Les auditions des consommateurs et consommatrices ne permettent d’obtenir aucune information, en raison de l’effet des substances. Les méthodes autrefois employées ne sont plus efficaces sur les consommateurs et consommatrices, qui ne possèdent souvent pas de téléphone portable.

M^{me} Bonfanti souligne qu’il n’est pas question d’abandonner, la présence uniforme sur le terrain ayant déjà prouvé ses effets. Les agent-e-s de police sont en outre formé-e-s à intervenir au sein d’un tel milieu hostile. La lutte contre le crack est étroitement liée à la lutte contre la cocaïne, la baisse du prix de la première substance ayant conduit à la baisse du prix de la deuxième. Il faut par ailleurs poursuivre la lutte contre l’héroïne et les drogues de synthèse en parallèle. Le nombre d’heures dévolues à la lutte contre les stupéfiants, s’élevant aujourd’hui à 24 000, va être augmenté, en mettant l’accent sur la problématique du crack sans délaissier les autres.

Une commissaire s’inquiète de la sécurité des habitant-e-s des immeubles dans lesquels se situent les appartements en question.

M^{me} Bonfanti informe que le crack n’est pas fabriqué ni cuisiné dans ces appartements, mais en France. Les interventions consistent plutôt en des tentatives de retrouver les fruits des infractions commises en vue de se procurer des stupéfiants, en particulier le vol de trottinette. Les consommateurs et consommatrices se trouvent souvent dans une situation très précaire, causée par leur addiction au crack, qui est souvent précédée par une addiction à d’autres substances. Ces poly-toxicomanes ne sont plus cohérents lorsqu’ils se présentent en salle d’audition. Compte tenu de ces difficultés, l’objectif n’est pas de consacrer du personnel uniquement à cette lutte, car il serait trop vite connu des dealers et dealers.

Un commissaire remercie M^{me} Bonfanti pour l’éclaircissement de la situation globale. Revenant sur la pétition soumise à la commission, il s’interroge sur la pertinence de la demande du retour de l’association à l’intersection entre la rue du Môle et la rue de Berne, et sur les éventuelles complications qu’elle pourrait entraîner sur le travail des associations et entités publiques déjà actives dans ce secteur.

M^{me} Kast répond que le retour du stand ne dérange pas, tant qu’il n’empiète pas sur le travail des services de la Ville et du Canton. Elle retient la bonne volonté de la personne responsable du stand, et suggère l’idée que celle-ci se rende plutôt disponible pour aider le Quai 9 avec les maraudes.

Le commissaire demande si la mise en place d'un stand sans encadrement professionnel ne représente pas un risque inutile.

M^{me} Kast note qu'il appartient à la responsable d'estimer si elle se sent à l'aise d'ouvrir le dialogue dans la rue. Elle attire l'attention sur le fait que le crack a évolué, de sorte que ce qui valait il y a un an n'est plus valable aujourd'hui. Auparavant, le moment de préparation de la drogue représentait un espace de dialogue mis à profit par les travailleur-euse-s sociaux et les associations. Aujourd'hui, le produit acheté est prêt à la consommation, ce qui a tendance à supprimer cet espace de dialogue. Il pourrait être bénéfique et plus sûr pour la responsable du stand de mettre à profit sa bonne volonté dans une structure plus coordonnée comme le Quai 9.

M^{me} Bonfanti relève que le Quai 9 n'accepte plus les personnes fumant du crack, en raison de la montée rapide des effets qui entraînent des actes de violence. Ces consommateur-trice-s ne sont probablement pas la clientèle du stand, mais ils représentent toutefois un danger. Une fois les effets redescendus, ils ne sont intéressés que par le fait de retrouver une nouvelle dose.

Un commissaire souhaite obtenir une précision sur le rôle des caméras de surveillance. D'autres pétitionnaires ont mentionné que la pose de caméras de surveillance avait eu pour effet de déplacer les lieux de deal, ce dont le magistrat en charge a été alerté. Il demande ainsi si les caméras sont toujours pertinentes ou si elles devraient être déplacées autour du préau de l'école.

M^{me} Kast estime que les caméras présentent toujours une utilité, bien qu'elles n'aient pas pour vocation d'éradiquer le phénomène du crack dans sa totalité. Les dealers et dealers connaissent leur emplacement et ne tardent pas à découvrir le nouveau lorsqu'elles sont déplacées. Les caméras ne représentent pas une aide considérable, mais jouent un rôle dans la sécurisation de l'espace public. Etant donné que les caméras sont déjà installées et le crédit bouclé, il n'est pas prévu de les retirer, ni d'allouer un budget pour en replacer le même nombre.

Réagissant à la remarque du commissaire sur le personnel à dépêcher pour toute la gestion des caméras de surveillance, M^{me} Kast explique que le personnel permet principalement d'obtenir des renseignements sur un fait signalé. Les images sont gérées par une centrale, qui bascule sur la caméra à proximité du lieu concerné, ce qui permet d'adapter la réponse, notamment en envoyant une ambulance ou en renseignant la police sur des éléments de description des auteur-e-s. La puissance du dispositif réside dans l'interaction entre la centrale, la police et les différentes patrouilles sur place.

M^{me} Bonfanti ajoute que l'Université de Neuchâtel a mené une évaluation sur le système de caméras lorsqu'il a été mis en place. Il en résulte que Genève se situe dans les standards mondiaux. L'effet «plumeau» du trafic de stupéfiants

a été constaté, à savoir que les acteurs et actrices se déplacent à l'extérieur du champ de vision des caméras. En conséquence, les caméras peuvent être utiles pour élucider les cas de vols de trottinettes ou de vélos afin de payer les doses, mais n'aident en revanche pas lors des échanges de stupéfiants.

Un commissaire demande si une présence policière permanente lors de l'entrée et de la sortie d'école est une solution envisageable.

M^{me} Kast explique que cette solution ne fonctionne que partiellement. Dès que la police se retire, les acteurs et actrices du trafic de stupéfiants réinvestissent les lieux, ce qui a été constaté lors de l'opération School. Sécuriser l'espace nécessite d'y déployer des agent-e-s vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ce qui implique d'en réduire le nombre ailleurs ou d'en augmenter le nombre, avec pour conséquence une hausse d'impôts considérable.

M^{me} Bonfanti précise que les dealers et dealers sont également organisés et communiquent entre eux. Elle présente les astuces développées aux Pâquis, telles que l'utilisation de voitures ventouses, sur les roues desquelles sont cachées les doses de drogues.

M^{me} Kast informe que le projet de loi PL 13342, le projet de bouclage du crédit, contient des éléments du rapport de l'étude de l'Université de Neuchâtel sur l'évaluation des effets des caméras de surveillance, avec un focus particulier sur le quartier des Pâquis.

Un commissaire demande s'il est possible de quantifier la population de drogué-e-s et de dealers et dealers, et quelles sont les perspectives pour annihiler le problème. Elle prend exemple sur la ville de Zurich, qui a réussi à éradiquer la problématique dans les années quatre-vingt.

M^{me} Kast explique que l'éradication des scènes ouvertes dans les années quatre-vingt s'est déroulée par la méthode dite des quatre piliers, constituée d'un volet répressif et de trois volets sociosanitaires. La chance que présentait l'héroïne à l'époque reposait sur l'existence d'un produit de substitution, la méthadone. Cette substance a permis de sortir les toxico-dépendant-e-s de la rue et des réseaux de petite criminalité, ainsi que de stabiliser la consommation. On observe que les pays ayant pratiqué une politique uniquement répressive, sans inclure de volet sociosanitaire, restent confrontés à des problèmes plus marqués que ceux que la Suisse connaît aujourd'hui. Le Conseil d'Etat tente de développer la même politique sur le crack, mais la plus grosse difficulté provient de l'absence d'un produit de substitution. Face à des gens qui ne cherchent qu'à récolter la somme leur permettant de financer leur prochaine dose, l'espace de dialogue pour tenter de les sortir de cette spirale est quasiment inexistant. Aucune solution n'existe à l'heure actuelle. Sans produit de substitution, les effets des mesures sont plus lents et il est plus dur de stabiliser la population.

Dans son plan d'action, le Conseil d'Etat prévoit de mener une politique de «housing first», consistant à offrir en premier lieu un toit et un espace de sécurité privatif à ces personnes, qui se mettent elles-mêmes en danger par leur consommation de crack, en cessant de manger, de s'hydrater et de dormir. Une emphase sera mise sur les volets sociosanitaires, par la mise en place de mesures d'accueil et de mise à l'abri des populations toxicomanes, suivi d'un travail social pour construire la lutte contre la psychodépendance. Médicalement, il est prouvé que certains facteurs de fragilité intrinsèques à la personne sont liés à la dépendance au produit. Une personne rationnelle ne se tourne pas vers la consommation de crack, ses effets dangereux sur la santé étant parfaitement connus. Le travail de rendre les gens moins dépendants passe par l'analyse de facteurs psychosociaux, quitte à ce que la sortie du crack passe par le retour à d'autres substances sur lesquelles le contrôle est meilleur, auxquelles les crackeurs étaient déjà dépendants par le passé.

M^{me} Bonfanti souligne que le crack vendu dans les rues genevoises est de bonne qualité, et n'est pas coupé avec d'autres substances entraînant des effets plus dévastateurs.

M^{me} Kast informe que le Quai 9 estime le nombre de consommateurs et consommatrices à cinq cents.

M^{me} Bonfanti ajoute que la population de personnes dépendantes au crack est principalement située autour du Quai 9 dans le quartier des Grottes, ce qui laisse penser que les estimations sont correctes.

Un commissaire énonce les constatations rapportées par les pétitionnaires sur la manière dont a positivement été occupé l'espace autour de l'école. L'association avance une évolution notable entre juin 2022 et juin 2023, entraînée par sa présence accrue au carrefour principal. Elle relève en revanche une augmentation de la violence ainsi qu'une augmentation du nombre de trafiquant-e-s, incluant désormais des jeunes en décrochage social et amenant des effets secondaires tels que la prostitution. Leur action est orientée vers l'occupation positive, afin de créer une zone tampon qui protège l'école, et qui permet de créer un lien avec les dealers et dealers afin de développer une meilleure connaissance du milieu. Il souhaite savoir si ces constats sont partagés.

M^{me} Bonfanti informe que l'initiative de SGS – Solidarité Pâquis est arrivée durant le Covid-19, ce qui a créé passablement de tensions en raison de l'interdiction des attroupements, qui se formaient malgré les mesures contre la pandémie. L'unité de proximité est en contact direct avec M^{me} Olivetti, présidente de l'association SGS – Solidarité Pâquis. Les collaborateurs et collaboratrices n'ont pas fait remonter les constatations énoncées. Selon M^{me} Bonfanti, il appartient plutôt aux travailleurs et travailleuses sociaux d'observer ces phénomènes.

M^{me} Kast reconnaît que la violence et le nombre de vendeurs et vendeuses ont augmenté depuis une année. Elle ne saurait affirmer de manière certaine que la présence accrue a un impact sur ces augmentations.

Pour répondre au président qui souhaite connaître la provenance des consommateurs et consommatrices, M^{me} Bonfanti explique qu'ils proviennent tant de France et du canton de Vaud que de Genève. Elle indique que l'organisation des Jeux olympiques de Paris implique des sécurisations importantes des espaces français, ce qui va probablement mener à un déplacement de la population toxicomane vers Genève.

Le président s'interroge sur l'attractivité de Genève, améliorée par la qualité des produits vendus.

M^{me} Bonfanti répond que les gens concernés restent dans les grands centres proposant ce type de produits. En revanche, d'un point de vue de la vie festive et du crack, Genève attire pour sa localisation géographique, la prochaine ville intéressante de ce point de vue-là étant Lyon.

Sur cette question, M^{me} Kast confirme que les polytoxicomanes sont pour la plupart déjà connus du Quai 9. Certain-e-s héroïnomanes et cocaïnomanes sont passés au crack ou mélangent désormais les deux. L'arrivée du produit et la baisse de son prix crée une forte demande, cette drogue est très accessible au vu des forts effets engendrés par de faibles doses.

M^{me} Bonfanti relève que le marché est économiquement intéressant pour des prix bas. Les cantons voisins observent les actions menées par Genève, au vu du déplacement du phénomène à Lausanne. La même problématique s'est posée avec l'héroïne il y a dix ans. Le prix ayant chuté à Genève, la police a mis en place une intervention intensive, ce qui a conduit à une baisse de prix en France et à Lausanne, ce qui n'était pas le but recherché.

Un commissaire s'interroge sur l'ordre de grandeur de cette diminution de prix.

M^{me} Bonfanti répond que le prix d'une dose de cocaïne est passée de 80 francs à 60 francs. Le crack est vendu au prix de 10 francs. La nouveauté réside dans l'arrivée du produit déjà prêt à la consommation.

Le commissaire conclut que la facilité d'accès amplifie la baisse du prix.

Séance du 18 décembre 2023

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M^{me} Christine Camp, cheffe du Service de la police municipale (SPM) – commandante, et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel au DSSP

M^{me} Barbey-Chappuis relativise la décision prise par le SEP, faisant l’objet de la pétition en cause. Sur la base de constats établis sur le terrain, le stand tenu par SGS – Solidarité Pâquis (SGS) a été déplacé d’une cinquantaine de mètres au-dessus de sa position initiale. La question du crack s’est invitée dans le quartier des Pâquis en 2022, suscitant de nombreuses inquiétudes de la part des parents et des habitant-e-s. La préoccupation principale est de préserver le périmètre de l’école, pour éviter de confronter les enfants à des consommateurs et consommatrices aux abords immédiats de l’école. Le constat remonté au SEP faisait état que l’action de SGS attirait beaucoup de personnes alcoolisées ou toxicomanes, qui stationnaient sur place, occasionnant un sentiment d’insécurité pour les usagers et usagères du secteur. Les faits sont remontés à la police municipale par des parents d’élèves et des commerçant-e-s du quartier. La décision a donc été prise de déplacer le stand plus haut, du côté de l’avenue du Môle, et non plus à proximité immédiate de l’école des Pâquis. M^{me} Barbey-Chappuis salue l’action des bénévoles s’engageant pour soutenir les personnes en situation précaire, mais réaffirme la priorité de préserver la sécurité des enfants sur le chemin de l’école. Dès lors que la présence de ce stand pouvait amener une série de populations non désirables dans le secteur de l’école, le SEP aurait pu refuser l’autorisation du stand. Par souci de trouver une solution équilibrée, il a été décidé de repousser le stand d’une cinquantaine de mètres, pour éviter qu’il ne soit dans un lieu trop visible pour les enfants. La décision répond à une question de bon sens. M^{me} Barbey-Chappuis prend acte de la pétition, mais reste perplexe. Elle indique que M^{me} Kitsos partage le constat du DSSP.

Sans remettre en cause l’action louable déployée, M^{me} Camp constate qu’elle engendrait un phénomène d’appel d’air, les personnes souhaitant bénéficier d’un appui se rendant sur les lieux. La localisation devant l’école, à l’angle entre la rue du Môle et la rue de Berne, n’était pas optimale. Déplacer l’activité de 50 m est moins préjudiciable pour les enfants.

M^{me} Barbey-Chappuis a récemment rencontré les différentes associations des Pâquis lors d’une séance publique. Cet élément n’a suscité aucune question de leur part. SGS ne fait plus partie du collectif Bien vivre aux Pâquis, ce qui soulève certaines interrogations sur la légitimité des un-e-s et des autres.

Questions des commissaires

Un commissaire rapporte que, selon les pétitionnaires, une des raisons du dépôt de la pétition se fondait sur le non-aboutissement des recherches de dialogue. Il demande alors les échanges ayant eu lieu avec SGS.

M. Kerguen explique que l'allégation du manque de dialogue le surprend, dans la mesure où M^{me} Olivetti et M. Hiestand ont été consultés à deux reprises avant la prise de décision. Il y a encore deux mois, une marche s'est organisée avec eux aux Pâquis. Le dialogue avec l'association existe. M. Kerguen et M^{me} Barbey-Chappuis ont encore rencontré M^{me} Olivetti lors d'une séance il y a un mois. M. Kerguen confirme que le SEP a tenu des séances en amont.

M^{me} Barbey-Chappuis répète que ne pas renouveler l'autorisation était possible, mais que le Conseil administratif n'a pas souhaité aller jusque-là. Le soutien aux personnes précaires est important, mais le lieu n'était pas adéquat.

Une commissaire se souvient que M^{me} Olivetti a expliqué que la tente déplacée n'avait plus le même attrait.

M^{me} Barbey-Chappuis insiste sur la distance de 50 m. Il n'était pas adéquat que les enfants croisent des consommateurs et consommatrices venant rechercher du soutien auprès de SGS. Séparer les flux est une mesure de bon sens. Dès lors que l'école ne va pas être déplacée, il appartenait au stand de se décaler. M^{me} Barbey-Chappuis estime que le stand est toujours assez visible.

Pour répondre à une question d'un commissaire, M^{me} Barbey-Chappuis indique que la nouvelle autorisation est délivrée pour placer le stand du côté de la salle du Môle et plus à l'intersection de la rue du Môle et de la rue de Berne.

La commissaire s'enquiert d'une éventuelle réponse de l'association à cette proposition.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que la réponse s'est matérialisée par la pétition en cause et des déclarations dans les médias.

Une commissaire considère que la pétition et les propos entendus étaient surprenants. Au-delà de la présence de SGS, M^{me} Olivetti a fait état d'une personne d'origine sénégalaise, qui se substituerait à l'action de SGS en distribuant des repas, attirant de nouveau des usagers et usagères et dealeurs et dealeuses. M^{me} Olivetti a également attiré l'attention sur l'augmentation du nombre de crackeurs, et sur l'existence de crack houses aux Pâquis. La commissaire demande si les auditionné-e-s sont au courant de ces phénomènes.

M^{me} Camp répond que la présence de la personne sénégalaise mentionnée n'est pas connue, du moins pas sous la forme d'une structure d'occupation physique. Concernant les supposées crack houses, les nouveaux consommateurs et

consommatrices semblent faire pression sur les ancien-ne-s, rentrés aujourd’hui dans une condition sociale acceptable. Les consommatrices et consommateurs se retrouvent à une quinzaine pour fumer dans les appartements. Aujourd’hui, la police municipale n’a pas encore reçu beaucoup de doléances en lien avec des nuisances sonores sur l’espace public, mais en attend durant les prochains mois. Un effort particulier été mis sur l’espace public, pour contenir les consommateurs et consommatrices du Quai 9. Avec le froid, l’objectif est qu’ils et elles n’envahissent pas les allées, causant des problèmes de sécurité pour les habitant-e-s. L’astuce trouvée est de se réunir dans des appartements, mais il n’y a pas encore de constats ou de doléances sur ce phénomène grandissant sur l’espace public et privé.

La commissaire demande si la pétition peut être considérée comme une rupture de dialogue entre le département et M^{me} Olivetti.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que, depuis le mois d’août 2023, l’autorisation continue d’être délivrée à l’emplacement défini par le DSSP. Le dialogue n’est pas rompu. M^{me} Olivetti a été rencontrée au mois de novembre dernier, mais la pétition n’a pas été évoquée.

Selon M. Kerguen, tout est une question de perspective. M^{me} Olivetti, très engagée, ne partage pas la lecture du DSSP sur les constats effectués sur le terrain, expliquant le blocage et la pétition.

M^{me} Barbey-Chappuis estime que la pétition paraît anecdotique par rapport aux enjeux quotidiens du quartier. La police municipale assure une présence continue, appréciée par la population, pour maintenir la pression et ne pas donner l’impression d’un abandon du site. M^{me} Barbey-Chappuis a récemment rencontré M^{me} Kast pour discuter du secteur et du crack en général. La problématique mobilise de l’énergie et les forces de la Ville et du Canton.

Discussions

Le président demande si les commissaires ont des propositions à formuler sur la pétition P-496.

Une commissaire Verte estime que la pétition devrait être classée, ne voyant pas le problème du déplacement du stand de 50 m. Le SEP a trouvé un compromis intéressant et la pétition semble exagérée.

Le Parti socialiste est en faveur du classement. Ayant eu accès aux travaux du DSSP, il peut entendre la volonté de dresser un cordon sanitaire autour de l’école et de préserver le chemin des enfants des scènes de consommation ou de deal. Ce sujet fait également l’objet d’une autre pétition, renvoyé au Conseil administratif. Il est bénéfique que le nécessaire soit fait, mais le Parti socialiste regrette

que, malgré la solution trouvée, le dialogue ait été rompu et que SGS soit entré dans un conflit avec le département. Les raisons du déplacement évoquées sont compréhensibles. Le Parti socialiste tient à saluer le travail de terrain des associations, notamment aux Pâquis, pour faire face à la précarité. SGS n'est pas uniquement les usagers et usagères et les dealers et dealers, mais offre également une distribution de repas aux sans-abris et lien au niveau du quartier. Dans la mesure où une solution a été trouvée en leur faveur, le Parti socialiste demande le classement.

Ensemble à gauche est pour le classement, tout en saluant la pétition qui a mis en lumière le problème de la drogue à Genève, qui semble, pour l'instant, insoluble. L'association peut toujours exercer ses activités.

Le Centre est favorable au classement, en soulignant que la collaboration cantonale, communale et entre services a fonctionné. Le travail de terrain, entre le politique, l'exécutif et les habitant-e-s permet aux quartiers de vivre de manière plus tranquille.

Pour le Mouvement citoyens genevois, de nombreux acteurs et actrices sont impliqué-e-s. La tâche n'est pas entièrement déléguée aux associations. Une coordination est nécessaire, mais la Ville ne peut qu'être soutenue dans sa décision de déplacer la tente, qui accueillait des toxicomanes en quantité.

Le Parti libéral-radical annonce voter pour le classement, estimant que la pétition semble être une rancune de la pétitionnaire, supportant mal d'avoir vu sa tente déplacée, alors que les raisons sont valables.

Au nom de l'Union démocratique du centre, le président se prononcera en faveur du classement, trouvant la pétition exagérée. Il salue néanmoins le travail de l'association et des polices cantonale et communale dans le cadre de la sécurité publique aux Pâquis.

Le président met au vote la proposition de classer la pétition.

Vote

La proposition de classement acceptée à l'unanimité.

Annexe: pétition P-496

P-496

Au Conseil municipal de la Ville de Genève	
Service du Conseil municipal	
18 AOUT 2023	
Décision :	Traité par :

PETITION

Lutte contre le deal autour de l'école de Pâquis-Centre

La situation autour de l'école de Pâquis-Centre et plus particulièrement à l'intersection des rues du Môle et de la rue de Berne est devenue intenable.

L'éloignement, par la Ville de Genève, de notre association en juin 2022 avait pour objectif de tester si, avec notre absence, la situation s'améliorerait à ce carrefour. Une année plus tard, le constat est accablant. Le nombre de trafiquants est passé de 3 à plus de 30 aujourd'hui. Un échec.

Nous, habitants, parents et usagers du quartier des Pâquis, demandons le retour de l'association SGS solidarité Pâquis l'intersection (Môle/Berne) afin d'utiliser positivement le terrain. Que leurs compétences puissent contribuer à la lutte contre la drogue, par une action sociale et de santé publique.

La pétition peut être signée par toutes personnes sans distinction d'âge et de nationalité

nom	prénom	adresse	signature

Genève, le 28 juillet 2023

SGS Solidarité Pâquis
Avenue de Sécheron 5 - 1202 Genève